

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 98849 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 23.96.00 - Fax : 26.21.45

N° CS17-3700- 440 /YV/SS/DENC

Nouméa, le - 5 DEC. 2017

La directrice

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles primaires publiques
S/C mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'enseignement primaire,

Objet : rentrée scolaire 2018

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018, vous voudrez bien prendre note des quelques directives suivantes.

Les derniers jours de classe, même s'ils sont moins intenses en termes de contenus, n'en sont pas moins des journées où les élèves doivent être accueillis et où ils reçoivent l'enseignement dont vous avez la responsabilité.

Les compositions de classes et l'organisation de l'école doivent assurer une continuité dans le parcours des élèves. Le conseil de cycles du 6 décembre doit permettre à l'équipe d'être efficace sur ce point. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe de circonscription pour vous accompagner dans ce domaine de la répartition des élèves par classe et de l'attribution des classes au sein de l'équipe d'école.

Le projet d'école, réel outil de pilotage, constitue un levier essentiel de la mise en œuvre des orientations de politique éducative du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Je vous remercie par avance de vous conformer à la circulaire qui vous a été adressée en novembre pour la rédaction du nouveau projet d'école.

Les actions et projets de l'année 2018 s'inscrivent désormais dans les quatre ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. La déclinaison en contexte est à rechercher afin de prendre en compte les besoins de vos élèves et les spécificités de votre école. Une circulaire de rentrée viendra préciser les priorités arrêtées mais d'ores et déjà sachez que le développement de l'identité de l'École calédonienne fera l'objet d'une attention particulière pour une réelle construction dans nos écoles.

Les formations qui visent la professionnalisation des enseignants pour accroître la réussite des élèves sont en ligne sur le site Internet de la DENC. Un temps dédié en conseil de cycles doit permettre aux personnels de consulter l'offre validée au conseil consultatif de l'enseignement et de s'inscrire aux stages avec appel à candidatures. Certains stages à public désigné feront l'objet d'échanges avec l'équipe de circonscription avant inscription.

Vous avez participé activement à la réflexion relative à l'évolution de la délibération 191 du 13 janvier 2012 qui est toujours en cours. Tant que le Congrès n'a pas adopté le nouveau cadre réglementaire relatif à l'organisation de l'enseignement primaire, cette délibération reste en vigueur en l'état.

Le calendrier des "mercredis libérés" pour l'année 2018 permettant les concertations d'équipe et les animations pédagogiques sera publié sur le site de la DENC.

Je souhaite saluer votre investissement et vous demande de relayer auprès de vos équipes tous mes remerciements pour l'action menée au sein de notre École.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

La Directrice de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Yoïande VERLAGUET